
DÉCISIONS de la 4^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 10 décembre 2013 à 13 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04.01 Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté:

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
5. États financiers 2012-2013
6. Assurances collectives / Taux au 1^{er} janvier 2014
7. Nomination firme comptable pour 2013-2014
8. Position de la FAE concernant la Charte
9. Échéancier négociations locale et nationale
10. Programme d'insertion professionnelle
11. Précarité à la FGJ / Fonctionnement des bassins
12. Sujets divers

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

04.02 Que le procès-verbal de la 3^e Assemblée des personnes déléguées tenue le 12 novembre 2013 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 13 décembre 2013, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

ÉTATS FINANCIERS 2012-2013

04.03 Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte les états financiers 2012-2013 tels qu'ils figurent au document APD.1314.021.

NOMINATION DE LA FIRME COMPTABLE POUR 2013-2014

04.04 Que l'Assemblée des personnes déléguées mandate la firme comptable Lafond, Lapratte pour la vérification comptable des états financiers 2013-2014.

POSITION DE LA FAE CONCERNANT LA CHARTE

04.05 Que, lors du Conseil fédératif des 11, 12 et 13 décembre 2013, les représentants de l'Alliance demandent à la FAE de consulter tous ses membres sur l'article 5 du projet de Loi 60 avant le 1^{er} février 2014.

PRÉCARITÉ À LA FGJ / FONCTIONNEMENT DES BASSINS

04.06 Que les règles de l'Assemblée soient suspendues afin de prolonger la rencontre de 15 minutes pour terminer les discussions du point 11.